

**N°DELB-20240144**

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2024

Publication sur le site internet le : 10 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 28    Votants : 34    Absents : 5

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE LUNDI SEPT OCTOBRE, A DIX-NEUF HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

|                  |  |
|------------------|--|
| BARENTIN         | BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, KEHR Jérôme, LAPORTERIE Huguette, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima |
| PAVILLY          | AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, LEMMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald   |
| VILLERS ECALLES  | MOUTON Janine, PREVOST Francis   |
| EMANVILLE        | BELLET Grégory, Maire  |
| GOUPILLIERES     | DODELIN François, Maire  |
| BLACQUEVILLE     | BULARD Sylvain, Maire  |
| BOUVILLE         | LINDENMANN Anne  |
| LIMESY           | CARCA-BOUCHER Valérie  |
| STE-AUSTREBERTHE | GRESSENT Daniel, Maire   |

**ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :**

Mme BEASSE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. COTTON, M. DESILLE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE, Mme SOWYK qui a donné pouvoir à Mme CATTEAU, M. LERMECHAIN, M. CHEMIN qui a donné pouvoir à Mme CARCA-BOUCHER, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, M. TIERCE qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. DA SILVA

**Secrétaire de séance** : Mme CRESSON

**OBJET : Technique – Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement collectif – Adoption**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le service gère une population de 23 402 habitants représentant 10 441 abonnés. Il est équipé d'un réseau de 174.1 km qui collecte et transporte les effluents.

La station d'épuration de Villers-Ecalles a traité 2 066 731 m<sup>3</sup> d'effluents, soit une hausse de 20 000 m<sup>3</sup> par rapport à 2022. Cette hausse assez faible peut être liée à la pluviométrie également en hausse en 2023.

Le coût du service pour une facture de 120 m<sup>3</sup> était de 2.21 € TTC/ m<sup>3</sup> au 1/01/2023.

Il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement sur les secteurs de l'intercommunalité pour l'année 2023.

Ce rapport a pour objectifs :

- De fournir au Conseil communautaire les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement, ses évolutions et ses facteurs explicatifs
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers
- D'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques techniques du service de l'assainissement
- Tarification et recettes du service
- Indicateurs de performance
- Financement des investissements

Conformément à l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le rapport est consultable dans les locaux administratifs de la Communauté de communes Caux-Austreberthe et sur le site [www.ccauxaustreberthe.fr](http://www.ccauxaustreberthe.fr)

Il pourra être adressé sur support papier à toute personne qui en ferait la demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-5, D2224-1 et D2224-3 ;

Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 ;

Vu l'avis favorable de la commission Cycle de l'Eau réunie le 19 septembre 2024 ;

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'adopter le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.  
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président**  
**Christophe BOUILLON**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*